

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Nancy Laterreur

<https://www.cadre21.org/membres/4519199013fa1f86a144c67a>

Date d'obtention : 2024-01-25 22:33:11

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Premièrement, rencontrez le signalant ou la victime. Complétez la grille d'évaluation sexto avec eux pour évaluer la situation pour avoir une vue d'ensemble. Effectuez par la suite, une cueillette de données auprès des témoins ou personnes impliquées en complétant avec chacun d'eux, la grille d'évaluation sexto. À la lumière des informations recueillies, rencontrez ou non l'instigateur pour compléter la grille d'évaluation et ce, dépendamment si l'acte posé est impulsif ou malveillant. Si l'acte est malveillant, interpellez les policiers qui questionneront eux-mêmes le jeune, nous n'avons pas à compléter la grille d'évaluation avec le jeune puisque les policiers se chargeront de l'interroger. Cependant, nous détenons le droit de confisquer l'appareil électronique du jeune si nous avons des motifs raisonnables de croire qu'il contient du matériel s'apparentant à de la pornographie juvénile. Lorsque l'acte est malveillant, la situation du jeune doit être signalée à la Protection de la Jeunesse. Pour ce qui est de l'acte impulsif (sans réfléchir), rencontrer le jeune instigateur afin de mieux comprendre ses intentions derrière ses gestes. Compléter la grille d'évaluation auprès de l'instigateur ainsi que les autres acteurs de la situation (témoins, victimes, personnes impliquées) pour évaluer l'étendue de la situation. Appliquer le code de vie établi par l'établissement, s'il y a lieu. Si il y a une probabilité de propagation du contenu illicite, nous détenons le droit de confisquer temporairement les appareils électroniques qui seront placés en lieu sûrs, dans un sac scellé. Aussi, il est recommandé de communiquer avec les policiers même si l'acte n'est pas malveillant pour qu'ils puissent effectuer une sensibilisation sexto et remettre les appareils électroniques, s'il y a lieu. Pour conclure, il est important d'informer tous les parents des jeunes concernés de près ou de loin par la situation.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Prendre en compte que lorsqu'il y a un refus de collaborer du jeune qu'il soit victime ou instigateur, les policiers doivent être interpellés sur-le-champ car il y a non-collaboration de l'enfant. Garder en tête que l'intervention policière est recommandée même si l'acte est de nature impulsive car ceci permettra aux policiers d'intervenir auprès du jeune et de le sensibiliser sur la nature de ses infractions et des conséquences qui y sont associées. Je retiens qu'une rencontre sexto est une intervention éducative en premier lieu, permettant de sensibiliser le jeune à la nature criminelle de ses comportements et aux conséquences possibles en cas de récidive. Aussi, dans l'une des mises en situation, on y démontre également l'importance d'interpeller rapidement les policiers advenant que l'acte commis par la jeune soit de nature malveillante afin qu'eux même puisse poursuivre leurs interrogatoires auprès du jeune. Il est mentionné également que nous n'avons pas à compléter une grille d'évaluation auprès du jeune dans ces circonstances. Aussi, l'importance de compléter la grille d'évaluation avec la victime avant tout de choses, afin de vérifier la validité des faits pour s'assurer qu'il s'agisse bien d'un contexte de pornographie juvénile et qu'il est nécessaire de poursuivre les étapes du processus. Si le contexte ne se prête pas à de la pornographie juvénile, intervenir tout de même selon le code de vie de l'école en appliquant les sanctions prévues. Les deux dernières informations qui ont retenues mon attention sont l'importance de ne JAMAIS regarder le contenu d'un appareil électronique si nous avons des motifs de croire que celui-ci contient du matériel s'apparentant à de la pornographie juvénile ainsi que de référer rapidement un parent à son poste de police le plus près de chez lui, si la situation de sextage s'est produite à l'extérieur de l'école et que celle-ci n'a pas eu d'impacts dans le milieu scolaire. Voilà ce qui a retenu mon attention à travers ces 3 mises en situations.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Ce qui m'apparaît un peu plus délicat est le fait de déterminer selon la ou les grilles d'évaluation de la victime ou du dénonciateur si l'acte de l'instigateur est bel et bien un acte impulsif ou malveillant. Cette analyse de situation est très importante car elle guidera par la suite l'orientation de nos interventions. Il est parfois difficile d'évaluer ce qui est fait de façon impulsive (sans réfléchir) chez des jeunes adolescents et ce qui nous apparaît comme étant malveillant. Il y a une analyse importante ici à faire car si l'acte est malveillant ce sont automatiquement les policiers qui prendront la relève et qui interrogeront le jeune et cette situation pourrait être même judiciairisée si des poursuites au criminelles sont intentées. Notre jugement clinique est important ici cependant, pour intervenir régulièrement avec des jeunes, il n'est pas toujours simple de valider rapidement, en peu de temps, dans un contexte scolaire certaines informations. Dans un contexte scolaire il y a un enjeu de temps, c'est à dire que pour effectuer l'ensemble de ses étapes et les effectuer correctement c'est à dire, s'il y a lieu, rencontrer tous ces acteurs, compléter une grille d'évaluation pour chacun d'eux, communiquer avec tous ces parents impliqués par la situation, faire le signalement au centre jeunesse, interpellier les policiers etc... j'anticipe ici un enjeu de temps afin de tout réaliser correctement et professionnellement. D'un autre côté, je comprend l'urgence d'intervenir rapidement pour éviter la propagation de photos ou de vidéos illicites et de compléter toutes ces grilles d'évaluation pour avoir une cueillette exhaustive de données etc. Même si je sais que les étapes Sexto sont très bien réalisées et que ce projet est merveilleux et bien construit, j'anticipe le facteur temps dans la réalisation de toutes ces actions. Voilà, l'enjeu qui m'apparaît le plus probant. Merci